

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,
Concitoyennes,
Concitoyens,

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19), le maire d'une municipalité doit faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil. Ce rapport traite des éléments suivants :

- Les derniers états financiers (2011), le dernier rapport de l'auditeur indépendant et du vérificateur général;
- Le dernier programme triennal d'immobilisations (2012-2013-2014);
- Les indications préliminaires aux états financiers de l'exercice en cours (2012);
- Les orientations générales du budget 2013 et du plan triennal d'immobilisations 2013-2014-2015.

Le maire doit également déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière, de même que la

liste des contrats de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse 25 000 \$. Ces listes doivent indiquer, pour chaque contrat, le nom du cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

De plus, en vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. c. T-11.001), le maire d'une municipalité où un règlement sur la rémunération des élus est en vigueur, doit inclure dans son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de celle-ci, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

1. LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS, LE DERNIER RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

1.1 LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2011

Les états financiers municipaux sont présentés en consolidant tous les organismes du périmètre comptable de la Ville :

- ⇒ Les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales consolidées de l'année 2011 se sont soldées par un excédent de 13 716 432 \$;
- ⇒ L'excédent de fonctionnement non affecté consolidé se chiffre à 21 444 389 \$ au 31 décembre 2011;
- ⇒ Au 31 décembre 2011, la dette à long terme de la Ville était de 323 337 688 \$ comparativement à 300 118 222 \$ au 31 décembre 2010.
- ⇒ La dette à long terme consolidée avec les organismes du périmètre comptable s'établissait à 380 268 327 \$ au 31 décembre 2011.

1.2 LE RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 2011

Le rapport de l'auditeur indépendant Dessureault, Leblanc, Lefebvre, CA, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, stipule que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Trois-Rivières et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

1.3 LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le rapport du vérificateur général sur les états financiers consolidés stipule que ces états donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Trois-Rivières et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

2. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2012-2013-2014

Les prévisions triennales des dépenses d'immobilisations se résument ainsi :

	2012	2013	2014	TOTAL
Cout brut	153 847 000 \$	94 952 000 \$	49 844 000 \$	298 643 000 \$
Financement spécifique	(61 013 000) \$	(45 369 000) \$	(10 139 000) \$	(116 521 000) \$
Cout net	92 834 000 \$	49 583 000 \$	39 705 000 \$	182 122 000 \$

Le programme triennal d'immobilisations vise à prioriser les investissements à réaliser au niveau des infrastructures municipales, dans le respect de la capacité de payer des citoyens.

3. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'ANNÉE 2012

L'analyse de l'évolution des revenus et des dépenses pour l'année 2012 nous permet d'anticiper un surplus budgétaire d'environ 4 624 000 \$, ceci dû, en partie, à des revenus excédant nos prévisions et en partie à une saine gestion se traduisant par des économies au niveau des dépenses. En effet, la création de la richesse nous permet de constater une hausse du rôle d'évaluation foncière imposable d'environ 134 000 000 \$.

Au 31 décembre 2012, nous estimons que la dette totale de la Ville devrait se situer à 339 337 785 \$ comparativement à 323 337 688 \$ au 31 décembre 2011. De ce montant, la partie à la charge de l'ensemble de la Ville passerait, quant à elle, de 213 890 000 \$ à 225 825 000 \$. Nous maintenons donc un ratio d'endettement à l'ensemble par rapport à la richesse foncière uniformisée en deçà de 2,5 %.

4. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DES ÉLUS

Conformément à ce qu'exige l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), je vous mentionne que les rémunérations et les allocations des dépenses que les membres du conseil reçoivent respectivement de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal sont :

a) de la Ville de Trois-Rivières :

	Rémunération	Allocations de dépenses	Traitement total annuel
Maire	127 351 \$	14 498 \$	141 849 \$
Conseiller	27 748 \$	13 874 \$	41 622 \$
Membre du comité exécutif	12 938 \$		12 938 \$
Vice-président du comité exécutif	19 408 \$		19 408 \$
Maire suppléant	Note 1		Note 1

Note 1 : La Ville verse au maire suppléant une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive à compter du 61^e jour qui suit celui où la charge de maire est devenue vacante et jusqu'à ce que telle vacance cesse, une somme égale à 90 % de la rémunération du maire.

b) de la Société de transport de Trois-Rivières :

- ▶ Rémunération de base : 200,80 \$ par mois
- ▶ Au président : 1 034,23 \$ par mois (incluant la rémunération de base de 200,80 \$)

La Ville y délègue cinq membres du conseil

- ▶ 196,87 \$ par réunion du comité de retraite

La Ville y délègue deux membres.

c) de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie :

- Rémunération de base : 400 \$ par mois
 - Allocation de dépenses : 1 436,27 \$ annuel

 - Présence à une séance spéciale : 400 \$ par séance spéciale
- La Ville y délègue un membre du conseil.

d) du Comité intermunicipal de gestion des déchets du comté de Champlain :

- Rémunération de base : 100 \$ par réunion du comité
 - Allocation de dépenses : Aucune
- La Ville y délègue deux membres du conseil.

5. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS

Je dépose la liste des contrats conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19). Cette liste couvre la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012.

6- LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2013 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2013-2014-2015

6.1 En matière d'administration

- ⇒ Limiter la croissance du budget par une meilleure gestion du risque, un questionnement des budgets « historiques » et des pratiques administratives;
- ⇒ Maintenir le niveau de service en optimisant les processus;

- ⇒ Augmenter l'efficacité en améliorant la synergie entre les directions et en incitant au partage des ressources humaines et matérielles;
- ⇒ Limiter la croissance des effectifs par une gestion plus serrée des postes vacants;
- ⇒ Participer activement aux négociations pour le renouvellement du « Pacte fiscal » avec le gouvernement du Québec afin d'obtenir une diversification de nos sources de revenus qui prendra en compte la nature des services offerts par les villes de centralité.

6.2 En matière de ressources humaines

- ⇒ Mettre en place un programme de formation et de mentorat permettant d'assurer la relève du personnel d'encadrement et plus particulièrement des cadres supérieurs;
- ⇒ Adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés, le promouvoir et en assurer l'application;
- ⇒ Finaliser la négociation de la convention collective avec les policiers et les pompiers.

6.3 En matière de développement et de construction des infrastructures municipales

- ⇒ Sécuriser l'approvisionnement en eau potable du côté est de la rivière Saint-Maurice;
- ⇒ Construire une conduite de refoulement des eaux usées du district de Pointe-du-Lac aux étangs aérés situés dans le district de Sainte-Marthe-du-Cap;

- ⇒ Maintenir en état les réseaux d'infrastructures de voirie, d'ouvrages d'art, d'égout pluvial et sanitaire et d'aqueduc;
- ⇒ Instaurer un programme d'économie d'eau potable afin de répondre aux normes gouvernementales de consommation;
- ⇒ Adopter des mesures de protection des sources d'eau potable;
- ⇒ Mettre en place un système de contrôle des surverses du réseau d'égout sanitaire;
- ⇒ Reconstruire certaines infrastructures routières du réseau primaire afin de les adapter à la réalité actuelle;
- ⇒ Poursuivre la construction de l'amphithéâtre et le déploiement des infrastructures de services du site de Trois-Rivières-sur-Saint-Laurent;
- ⇒ Mettre à jour le schéma de couverture de risques;
- ⇒ Se doter d'un système de radiocommunication aux fins de la sécurité publique (police et incendie).

6.4 En matière de développement économique, culturel, sportif et résidentiel

- ⇒ Poursuivre le développement économique de la Ville en maximisant l'utilisation des infrastructures existantes, en développant des parcs industriels et en accentuant la recherche de nouvelles entreprises manufacturières, de services, des technologies de l'information et des communications;
- ⇒ Soutenir les centres de recherche;

- ⇒ Maintenir et développer les événements culturels et sportifs;
- ⇒ Poursuivre le développement du centre sportif Alphonse-Desjardins (CSAD) qui constitue une infrastructure sportive de premier plan et novatrice au Québec;
- ⇒ Capitaliser sur le pouvoir d'attraction de Trois-Rivières dans le domaine touristique en développant de nouvelles offres destinées aux touristes d'affaire et de croisière;
- ⇒ Finaliser la restauration de bâtiments historiques et offrir des programmes d'aide à la rénovation de bâtiments patrimoniaux;
- ⇒ Mettre en valeur les sites historiques et les noyaux urbains des anciennes villes;
- ⇒ Soutenir la mise aux normes du parc immobilier résidentiel des anciens quartiers.

Trois-Rivières, ce 5 novembre 2012.

Le maire,

Yves Lévesque